

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 24.05.2022

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 76 citoyens
Majorité : 39
Scrutateurs : MM Michel Broch et Jean-Louis Zeder

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

« Quel plaisir de vous accueillir à cette Assemblée, libérés des contraintes sanitaires des deux dernières années. Quel plaisir de vous voir, sans masque et souriants. Soyez donc les bienvenus ! Bienvenue en particulier à Jean-Philippe Doutaz, nouveau Conseiller communal, qui reprend le dicastère de la formation laissé vacant par Thomas Gentil. »

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 13 mai 2022 et par distribution tous ménages de la convocation. Une malencontreuse erreur s'est glissée dans la convocation et le Qr-code renvoie sur le bulletin de décembre au lieu du bulletin actuel. Le bulletin numéro 4 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose MM Michel Broch et Jean-Louis Zeder.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote. Il y a 76 citoyens ayant le droit de vote ce soir. La majorité est de 39 voix.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prendra la parole, elle voudra bien attendre le micro et annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 14.12.2021

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

M. Bernard Roussel indique que le calculateur pour les taxes d'eau usées est difficile à trouver sur le nouveau site.

(NDLR : recherche avec « calcul » ou <https://corminboeuf.ch/environnement/eaux>)

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14.12.2021 à l'unanimité, moins 1 abstention.

2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.75 à 0.70, uniquement pour l'année 2021

Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances pour présenter l'objet.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter une baisse d'impôt communal pour les personnes physiques de 0,75 à 0,70 uniquement pour l'année 2021.* »

M. Dominique Rhême, avec le Parti socialiste de Corminboeuf : « *Lorsque nous avons discuté de la proposition qui nous occupe dans le cadre du Parti socialiste de Corminboeuf, chacun s'est réjoui de voir que notre budget communal est en bonne santé. Je salue également la volonté de faire profiter directement la population d'une partie de ce bénéfice.*

Cela dit, j'ai un problème sur le fond et la manière qui me conduisent à vous poser deux questions :

- Une baisse d'impôt profite certes à de nombreux citoyennes et citoyens, mais pas de manière équitable. Les plus gros revenus en seront les principaux bénéficiaires à l'inverse de ceux qui en ont le plus besoin et notamment les plus jeunes familles avec enfants. En effet, il est évident que la plus grande partie de ces 450'000.- environ reviendront aux contribuables astreints à une facture d'impôts communaux de 10'000.- et plus. Or je ne crains pas d'engager la discussion avec quiconque pouvant m'affirmer de bonne foi que ces 600.- de rabais sont vraiment importants pour lui alors qu'il est astreint à un total d'impôts de 20'000.- ou plus.

*Ma première question est de savoir si le CC a discuté des alternatives comme par exemple distribuer ce montant équitablement entre tous les citoyennes et citoyens, adultes et enfants compris, ce qui représenterait plus de 150.- CHF par personne ?
- Ma deuxième question est de connaître quelles mesures allez-vous mettre en place pour éviter que l'année prochaine de nouvelles recettes exceptionnelles vous conduisent à proposer comme seule solution une nouvelle baisse du taux d'imposition pour la population corminoise ? »*

M. Christian Vorlet indique que le Conseil a débattu sur ce point et a estimé que la baisse d'impôts et l'attribution du solde du bénéfice aux fonds propres constituait la meilleure solution.

M. Alain Lunghi explique pourquoi le Conseil communal est parvenu à cette proposition.

M. Christian Vorlet indique que si la situation se reproduit l'année prochaine, le Conseil se penchera sur la question. Il note que le souhait d'une partie de la population est de faire différemment.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose à l'Assemblée de passer au vote.

Au vote, l'Assemblée communale approuve la modification du coefficient d'impôt par 59 oui, 7 non, 10 abstentions.

3. Comptes 2021 et rapport de la commission financière

3.1. Comptes de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement 2021, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances, pour la présentation des comptes de fonctionnement 2021.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière à l'unanimité de ses membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 présentant un bénéfice de CHF 991'661.39.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion concernant le budget des résultats.

M. Bernard Schwegler demande ce qu'est la «RFFA».

M. Christian Vorlet indique que la baisse du taux d'imposition pour les entreprises (de 17 à 13%) est compensée par le canton.

(NDLR : Le projet Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) a été accepté lors de la votation fédérale du 19 mai 2019, par 66,4 % de la population.)

M. Saverio Akbas demande de préciser les coûts de l'adaptation du site internet

M. Christian Vorlet indique que le site internet a coûté CHF 34'140.65 en 2021, le budget était de CHF 10'000.00.

M. Saverio Akbas demande des éclaircissements au sujet des montants pour le matériel informatique pour l'école.

M. Christian Vorlet indique qu'une classe supplémentaire a été équipée. Il précise que les comptes 2021 indiquent ce qui a été dépensé pour 2021 et le budget 2022 indique ce qui est prévu.

M. Saverio Akbas demande comment fonctionne le compte 71.480.

M. Christian Vorlet explique que pour le chapitre 7 la loi impose que les recettes et les charges soient à égalité. Avec les nouveaux règlements il y aura possibilité d'alimenter la réserve pour les entretiens futurs. Il ne sera plus nécessaire de prélever des montants provenant des impôts, les taxes serviront à couvrir les frais pour ce chapitre.

M. Bernard Schwegler demande quelle est la moyenne d'âge des citoyens de la commune et quel est l'âge médian.

Mme Anne-Elisabeth Nobs observe qu'il y a plus d'enfants qui naissent que de personnes qui décèdent. Ces renseignements seront transmis lors de la prochaine Assemblée.

M. Daniel Angéloz demande quelle est la raison de l'abandon de la convention du site St-Léonard ? Il demande également si la convention de la Motta risque de suivre le même chemin.

M. Christian Vorlet répond qu'il n'est pas à l'ordre du jour d'abandonner la convention pour la Motta.

Mme Anne-Elisabeth Nobs explique que la convention de St-Léonard a été abandonnée par la ville de Fribourg. En échange du paiement de la commune de CHF 20'000 les utilisateurs de la commune obtenaient un tarif préférentiel. À la suite de l'abandon de la convention, le Conseil a pris la décision de prendre en charge la différence de tarif qui est de CHF 80 par heure pour le club de hockey corninois.

M. Guy Roger Kamsu Ngne demande la raison et le résultat de l'étude de bruit à la zone sportive.

M. Christian Vorlet indique que l'étude a été commandée en raison des plaintes des riverains et que la conclusion est qu'il n'y a pas de bruit dépassant la norme

M. Gilles Courtois demande si c'est à l'ordre du jour de créer des places supplémentaires de crèches.

M. Christian Vorlet indique que la commune n'a pas de crèche communale, elle participe aux frais de placement des enfants selon les revenus des parents. Il y a eu moins de subventions communales en 2021, probablement en raison du COVID.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que la commune subventionne toutes les crèches où que les parents décident de placer leurs enfants.

M. Nicolas Barras demande si l'AES a été sous-dimensionné et si on doit s'attendre à un agrandissement futur.

M. Christian Vorlet indique que lorsque le bâtiment a été dimensionné cela fonctionnait et il s'agit peut-être d'un effet du COVID. On constate que la fréquentation est en constante augmentation. La conception du bâtiment permet d'ajouter un étage si nécessaire.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte les comptes de fonctionnement 2021 par 66 voix et 2 abstentions.

3.2. Compte des investissements

Pour les comptes des investissements 2021, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances qui présente le compte des investissements.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière à l'unanimité de ses membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le compte des investissements 2021.* »

M. Joseph Vonlanthen demande si le quartier d'Amont et l'Impasse du Verger seront bientôt mis en séparatif ?

Mme Chantal Angéloz indique que l'étude du quartier de Combarod est en cours. Elle relève que le collecteur de la route du Centre a été mis en séparatif pour que les nouveaux bâtiments puissent être raccordés. Le Chemin de la Poste et le Chemin de la Forêt sont en cours d'analyse. Des demandes d'investissements seront présentées prochainement à l'Assemblée.

M. Christian Vorlet relève qu'il s'agit de dépenses conséquentes et que cela va se faire sur 10 ou 15 ans.

M. Saverio Akbas demande à quoi est dû le montant de CHF 80'491 concernant la taxe de raccordement des eaux usées.

M. Christian Vorlet indique que cette écriture provient d'une annulation d'une facture.

M. Daniel Angéloz demande si un investissement est prévu pour la mise en 30 km/h de la route de Givisiez et d'Amont.

M. Christian Vorlet indique qu'il s'agit de ce qui a été dépensé pour 2021 pas ce qui sera effectué à l'avenir.

Au vote, l'Assemblée accepte le compte des investissements 2021 à l'unanimité.

M. Christian Vorlet présente le bilan 2021.

4. Investissements

4.1 Crédit pour la réfection du Chemin forestier Le Maupa (Fenetta) à Chésopelloz

M. André Bruderer présente l'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** de la commission financière pour son préavis : « La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 74'000 pour la réfection du Chemin forestier Le Maupa (Fenetta) à Chésopelloz, cet investissement sera financé par les liquidités. ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Arnold Chassot remercie le Conseil pour la réfection du chemin. Il rappelle qu'il y a des véhicules lourds qui traversent pour aller vers la Fenetta. Propriétaire de ruche, sera-t-il autorisé à utiliser le chemin ?

M. André Bruderer indique qu'il s'agit de trafic agricole, M. Chassot, sera autorisé à emprunter le chemin agricole.

M. Saverio Akbas demande quel est le montant de l'investissement ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'investissement est de CHF 74'000, mais qu'une subvention de CHF 44'000 est attendue.

M. Saverio Akbas demande si le service des forêts a déjà accepté le subventionnement. La réponse est oui.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le Crédit pour la réfection du Chemin forestier Le Maupa (Fenetta) à Chésopelloz l'unanimité moins 1 abstention.

4.2 Crédit pour un abibus et un abri à vélo

M. André Bruderer présente l'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** de la commission financière pour son préavis : « La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement de CHF 53'850 pour la construction d'un abibus et un abri à vélo à la Route d'Amont. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Henri Castella demande si l'arrêt de bus Sonnaz vers Chésopelloz va également être équipé ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique qu'il existe une priorisation des mises en conformité des arrêts de bus selon la LHand (NDLR : LHand = Loi fédérale sur

l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées). L'arrêt vers Chésopelloz n'est pas prioritaire et ne sera pas mis en conformité tout de suite.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le crédit pour la construction d'un abribus et un abri à vélos à l'unanimité moins 1 abstention.

4.3 Crédit pour l'éclairage public 2022 - 2026

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Jonathan Collaud**, responsable du dicastère de la durabilité.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** de la commission financière pour son préavis : « La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé pour CHF 312'000 pour le renouvellement de l'éclairage public, 2022 - 2026. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Raphael Graber demande si on passe en LED, économise-t-on de l'électricité ? va-t-on diminuer l'éclairage ?

M. Jonathan Collaud indique qu'il y a une petite économie d'énergie à attendre, mais c'est surtout une mise en place d'une stratégie lumineuse. Plusieurs options sont possibles. C'est thématiqué actuellement avec la commission de l'environnement car il s'agit de diminuer la pollution lumineuse. L'ordre de grandeur est une économie de 10 foyers (ou 15% des panneaux solaires communaux).

M. Bernard Schwegler demande si une autre entreprise a été contactée pour effectuer une étude ou seulement le Groupe E ?

M. Jonathan Collaud répond qu'il y a un monopole du Groupe E dans le domaine.

M. Olivier Gautheron demande si on va changer les lampadaires, la hauteur en particulier pose des problèmes dans le cas de son habitation et demande si des lampes plus basses ou moins fortes sont prévues ou si des mâts moins élevés sont prévus dans les quartiers d'habitation.

M. Jonathan Collaud invite M. Gautheron à lui adresser un courriel pour une réponse précise.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le crédit pour le renouvellement de l'éclairage public 2022 – 2026 par 71 oui, 2 non et 4 abstentions.

5. Approbation du Règlement de la Maternelle

Mme Anne-Elisabeth Nobs présente la situation de la Maternelle et le règlement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Rebetez** de la commission financière pour son préavis : « La commission financière à l'unanimité des membres présents recommande à l'Assemblée d'approuver le Règlement de la Maternelle. »

M. Samuel Grenier : qu'en est-il du statut du personnel ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le personnel fait partie du personnel communal dès la rentrée

M. Guy Roger Kamsu Ngne demande d'avoir quelques chiffres

M. Christian Vorlet indique que la structure a actuellement un résultat équilibré. La fortune est actuellement d'environ 45'000. Elle va être remise à la commune et servira à la Maternelle exclusivement.

Pour la prochaine rentrée, la demande est telle que la capacité de 16 enfants sera entièrement utilisée, cela nécessite l'engagement d'une deuxième intervenante à 40%, le recrutement est en cours. Ces frais devraient être plus ou moins couverts par les contributions des parents.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le règlement de la Maternelle à l'unanimité.

6. Divers

Statistiques Mobility 2021

M. Jonathan Collaud présente le bilan de la voiture Mobility pour 2021. Elle est stationnée le long de la salle de gym. Une voiture plus grande est prévue pour 2023. La voiture devrait à nouveau être utilisable au plus tard lundi.

Offre Publibike

M. Jonathan Collaud informe l'Assemblée que Publibike est à disposition des citoyens depuis le 16 mai. La station se trouve devant la boulangerie, à la route du Centre.

Assemblée communale extraordinaire

M. Alain Lunghi annonce qu'une Assemblée communale extraordinaire pourrait être organisée en septembre 2022 pour voter sur la vente d'une partie du terrain industriel. Il rappelle qu'en mai 2018 l'Assemblée a accepté l'achat d'un terrain industriel d'une surface de 25'000 m². L'entreprise Symbio développe des technologies de mobilité à hydrogène et a demandé à acheter une surface d'environ 6'000 m². Symbio a la volonté de construire un bâtiment durable. Le souhait du Conseil est de vendre à une entreprise qui a un projet concret, et ne va pas thésauriser.

Réservez la date - Fête Villageoise "Corminvi"

Mme Isabelle Bussey indique que qu'une fête villageoise aura lieu le 3 septembre 2022.

Invitation commune et Pro Senectute

M. Boris Bek-Uzarov indique que les aînés sont invités à une rencontre le 29 juin 2022 à la salle de gym de 14h00 à 17h00.

Départ à la retraite de Fabienne Stevan

M. Jean-Philippe Doutaz indique que Mme Fabienne Stevan, Directrice de l'école de Corminboeuf prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire. Au nom du Conseil communal il la remercie pour le travail effectué.

Divers de la part des citoyens

M. Francis Tinguely s'exprime au sujet de la mise à l'enquête de la mise en conformité des arrêts de bus.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la commune a également fait opposition à cet emplacement.

M. Bernard Michel se présente avec M. André Schmutz en tant que porte-paroles des habitants de l'Impasse des Pins pour faire part de trois problématiques : *« Tout d'abord, comme vous pouvez le constater vous-même, les constructions se multiplient le long du chemin de la Forêt, ce qui engendre forcément une circulation de véhicules motorisés nettement plus dense. Dès lors, il nous paraît indispensable de doter cette rue d'un trottoir, car il n'y a aujourd'hui aucune possibilité de la cheminer en toute sécurité. Une deuxième mesure consisterait en la limitation de vitesse sur l'ensemble de la rue. On pourrait imaginer 30, voire 20 km/h. et ce en particulier en fonction du passage piéton qui se trouve juste en-dessous de l'ancienne laiterie et où les enfants à pied, à vélo ou en trottinette traversent la route sans regarder et sans s'arrêter. Les écoliers tout comme les promeneurs cheminent sur le Sentier du Marais qui aboutit au passage pour piétons évoqué tout à l'heure. Or, il se trouve qu'à proximité de ce passage, la fin du Sentier est bordée de cyprès de 4 mètres de hauteur, ce qui évidemment masque toute visibilité à un automobiliste qui s'approche de ce passage et l'empêche de pouvoir s'arrêter à temps. Je peux vous assurer que nous avons frôlé la catastrophe à plusieurs reprises. »*

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil prend note des problématiques relevées.

M. Claude Mindel s'exprime en qualité de président de la Corminboule. Il remercie le Conseil communal et l'Assemblée d'avoir construit les infrastructures. La Corminboule organise un tournoi le 25 juin 2022 et il encourage les citoyens à s'inscrire. La société compte 60 membres, dont beaucoup de retraités. M. Mindel indique que les joueurs souhaitent pouvoir jouer par tous les temps. Il n'y a qu'une place pour jouer par tous les temps à la pétanque dans le Grand-Fribourg : aux Neigles. La Corminboule dispose de 3 heures hebdomadaires. Il demande au Conseil communal de mettre un crédit d'étude pour la couverture des pistes de pétanque au budget.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil communal prend note de la demande.

M. Daniel Angéloz demande des informations et un calendrier pour la mise en zone 30 Km/h.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le projet de mise en conformité des arrêts de bus a perturbé l'étude de la mise en zone 30 km/h. La dernière version de l'étude est attendue et une mise à l'enquête préalable pour les routes d'Amont et de Givisiez devrait se faire avant l'automne.

M. Fabrizio da Ronch demande si le quartier du Champ-de-la-Croix peut être mis à 30km/h.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'étude a été faite, un plan définitif est attendu et la mise à l'enquête sera effectuée en même temps que le quartier St-Jean cet été.

Mme Paola Graber demande si le Conseil a la volonté de mettre des abribus aux autres arrêts de bus de la commune.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que cela se fera lors des prochaines mises en conformité des arrêts de bus.

M. Saverio Akbas demande l'avancement du passage pour piétons au quartier de l'Evangile.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le permis a été délivré par la commune et l'opposition a été rejetée. Toutefois un recours est pendant.

M. Francis Tinguely demande si une zone 30km/h est envisageable pour toute la route du Centre.

Mme Anne-Elisabeth Nobs explique qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il ne sera pas possible d'étendre la zone 30km/h.

M. Christian Wenger demande si une extension du chauffage à distance jusqu'à Montaubert est prévue.

M. Jonathan Collaud répond que ce point a été évoqué avec Groupe E Celsius. Une réponse est attendue pour juin 2022.

M. Daniel Macherel relève qu'il faut être patient pour le sujet des arrêts de bus. Il demande s'il est prévu d'améliorer la planéité du carrefour Champ-de-la-Croix vers la Route du Centre. Il demande que l'indication Champ-de-la-Croix 80 soit mieux indiquée, les services d'urgences ayant peine à trouver.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil prend note des demandes.

M. Hervé Saudan demande comment sont sécurisées les données pour la commune.

M. Christian Vorlet indique qu'il s'agit d'un sujet qui préoccupe le Conseil. Plusieurs mesures sont en cours, entre autres la mise en place d'une charte informatique pour le personnel. Un audit de notre informatique ainsi qu'un scan du réseau ont été effectués.

M. Raphael Graber demande si une limitation générale de vitesse à 30km/h pour tout le village, comme à Neyruz, est envisageable.

Mme Anne-Elisabeth Nobs relève qu'à Neyruz, il s'agit d'une mesure expérimentale et que ce n'est que pour la nuit.

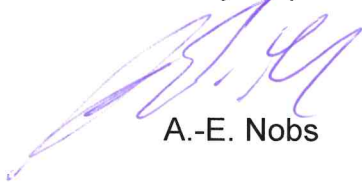
M. Saverio Akbas demande si la commune peut mettre à disposition un affichage public pour les sociétés locales.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil prend note de la demande.

Pour terminer, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie l'Assemblée pour sa présence. Elle tient également à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie les membres du corps des sapeurs-pompiers et du corps enseignant pour leur indéfectible engagement et leur travail toujours apprécié. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie aussi ses collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant leurs séances. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** annonce d'ores et déjà l'Assemblée ordinaire du 13 décembre 2022.

Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale ordinaire à 21h42.


La Syndique



A.-E. Nobs



La Secrétaire



S. Aioutz